

Enseignants: Cezar Mertic et Luke Miller

Formation obligatoire

Sanction des études

Connaissances abordées durant l'année		
Tout au long de l'année, l'élève élargit son champ de connaissances en musique.		
Étape 1	Étape 2	Étape 3
Choix d'un instrument (règles d'hygiène et d'entretien, posture, doigtés) Introduction au langage musical (portée, clés, notes, figures de notes, de silences) Initiation à l'harmonie : jouer en groupe Le code Martenot Les signes musicaux et cellules rythmiques de base	Apprentissage de pièces musicales (partitions de niveau intermédiaire 50 et 100) Connaissances des compositeurs de l'époque Baroque : Antonio Vivaldi, J.S. Bach et G.F. Händel, et de leurs œuvres Projet de recherche: un compositeur du XVIIe au XXe siècle.	Composition d'une courte mélodie inspirée sur le thème du Printemps de A.Vivaldi Préparation du concert de fin d'année (présentation d'une ou de deux courtes pièces) Les chiffres indicateurs et la mesure Ton et demi-ton

Matériel pédagogique (volumes, notes, cahiers d'exercices, etc.)	Organisation, approches pédagogiques et exigences particulières
• Tutti .Cahier d'apprentissage(Théorie, activités pratiques et appréciation- <i>Chenelière Éducation</i> • Partitions de niveau débutant selon la classification du Musicfest Québec. • Instrument de musique et accessoires	Les élèves participent à deux concerts durant l'année : concert de Noël et concert de fin d'année. Règlement : ne jamais laisser l'instrument de musique dans son casier scolaire. Ne jamais mâcher de la gomme durant les périodes de cours et les répétitions.
Devoirs et leçons	Récupération et enrichissement
Les élèves font d'abord des exercices de théorie à l'école et à la maison. Ils vont ensuite appliquer cette théorie en jouant différentes partitions avec leur instrument de musique.	Les élèves doivent tous faire des pratiques individuelles à l'instrument : au minimum trois pratiques par semaine à l'école. L'élève aura au moins 7 rencontres avec un tuteur (élève de 3^e, 4^e ou 5^e secondaire).

Musique, 1^{ère} secondaire

Créer et interpréter des œuvres musicales (70 %)	L'élève exécute des exercices de lecture à l'instrument et développe des automatismes de coordination à l'instrument. L'élève développe l'autodiscipline et les habiletés psychomotrices L'élève démontre ses habiletés techniques L'élève crée une courte composition musicale sur le thème de l'eau. L'élève crée divers motifs rythmiques et mélodico-rythmiques.
Apprécier des œuvres musicales (30 %)	L'élève développe une écoute de la musique baroque et étudie les principaux compositeurs: A. Vivaldi, G.F. Haendel, J.S. Bach. L'élève repère des aspects socioculturels ou historiques dans des œuvres musicales. L'élève développe son sens critique. Identification des divers timbres et familles d'instruments.

Le programme de musique comprend deux compétences à développer :
Créer et interpréter des œuvres musicales et Apprécier des œuvres musicales.
Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 7 novembre 2025		2 ^e étape (20 %) Du 10 novembre 2025 au 5 février 2026		3 ^e étape (60 %) Du 9 février au 22 juin 20		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MELS / CS ¹	Résultat inscrit au bulletin
Critère A (recherche) : devoirs sur la théorie musicale), tests de vitesse (écriture de notes et rythme) Critère B (développement) Critère C (création ou exécution): Critère D – évaluation	Oui	Critère A (recherche) Critère B (développement) Critère C (création ou exécution) Critère D (évaluation)	Oui	Critère A (recherche) Critère B (développement) Critère C (création ou exécution) Critère D : évaluation	Non	Oui

Volet PEI :

¹ MELS : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

CS : commission scolaire

«Les arts constituent une forme d'expression humaine universelle et un mode de la connaissance sans pareil, qui nous entraînent dans des activités affectives, imaginatives et productives. L'apprentissage par les arts nous aide à explorer, à façonner et à transmettre notre identité et notre individualité. En plaçant l'accent sur l'individu, il nous permet d'améliorer notre confiance en nous, notre résilience et notre adaptabilité, et encourage notre sentiment d'appartenance et notre sens de la communauté par la reconnaissance des identités. Au cours de l'adolescence, les arts permettent aux élèves de développer leur intelligence au niveau social, émotionnel, intellectuel et personnel, de façon globale et adaptée à leur âge. Dans le cadre des cours d'arts du PEI, les élèves ont des occasions d'agir en tant qu'artistes et en tant qu'apprenants en arts. Les artistes se doivent d'être curieux. En développant leur curiosité envers eux-mêmes, les autres et le monde, les élèves deviennent des apprenants efficaces et des chercheurs capables de résoudre des problèmes de manière créative. Ils évoluent en menant à bien des activités de création, de réalisation et de présentation artistiques qui font appel à leurs sentiments, leurs expériences et leurs idées, et les expriment. Une telle pratique leur permet d'acquérir de nouvelles compétences et de maîtriser celles développées précédemment. Le développement artistique est un processus dynamique, qui n'est pas nécessairement linéaire. L'élève évolue librement dans un processus créatif menant à une compréhension artistique plus approfondie. Dans les arts du PEI, le processus de création artistique est autant valorisé que le stade de la réalisation ; ces deux facettes prises ensemble nous indiquent ce que les élèves ont découvert, appris et essayé de transmettre. Dans les arts du PEI, les quatre objectifs spécifiques ont la même importance et la même valeur. Même si ces objectifs spécifiques peuvent être abordés séparément pour étayer l'apprentissage, leur usage conjoint enrichit l'enseignement et l'apprentissage des arts. Si la pensée créative s'intègre naturellement dans les arts du PEI, elle peut tout aussi aisément être placée au cœur d'autres groupes de matières. Cet objectif spécifique revêt une importance capitale dans l'éducation contemporaine car il ouvre la voie à un apprentissage centré sur l'élève et conçu pour durer tout au long de la vie. Il s'agit d'un objectif pertinent pour pouvoir faire face aux impératifs de polyvalence sur le marché de l'emploi et à la demande croissante d'innovation et de changement sur le lieu de travail qui caractérisent le contexte actuel. La pensée créative constitue à la fois un objectif spécifique des arts et une compétence liée aux approches de l'apprentissage. La pensée créative encourage les élèves à développer leurs compétences métacognitives et à devenir des apprenants autorégulés. Les arts du PEI stimulent l'imagination des jeunes, remettent en cause les perceptions et permettent aux élèves de développer des compétences créatives et analytiques. En étudiant les arts, les élèves peuvent mieux comprendre les arts en contexte et les histoires culturelles associées aux travaux artistiques, ce qui leur permet de développer leur curiosité et leur empathie envers le monde. Ils remettent en cause l'identité personnelle et l'enrichissent, et permettent de sensibiliser les élèves à l'esthétique dans un contexte concret.»